



## LA FCPE EN HAUTE-GARONNE,

c'est plus de 15 000 familles adhérentes et plus de 230 associations locales à votre écoute et qui vous représentent dans l'ensemble des instances locales, départementales, régionales et nationales.

## REDONNONS LA PRIORITÉ À L'ÉCOLE :

- > L'enfant au centre des préoccupations de la communauté éducative ;
- > L'égalité des droits pour tous les élèves ;
- > La gratuité effective de toute la scolarité ;
- > La baisse des effectifs à 25 élèves par classe ;
- > La scolarisation des enfants à partir de 2 ans lorsque les parents le souhaitent ;
- > Le respect des rythmes de l'enfant ;
- > La continuité du service d'éducation avec le remplacement des enseignants absents ;
- > Des enseignants formés ;
- > Un cadre d'enseignement à l'écoute des élèves : une pause méridienne de 1 h 30, la présence de personnel non enseignant en nombre suffisant dans les établissements (médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales) ;
- > Un lycée accessible au plus grand nombre ;
- > Des personnels et des moyens matériels adaptés à la scolarisation ou à la formation des élèves en situation de handicap.

### FCPE 31 - CDPE HAUTE-GARONNE

100, avenue Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE - Tél. : 05 34 40 57 70

Mail : [contact@fcpe31.org](mailto:contact@fcpe31.org) - Site : [www.fcpe31.org](http://www.fcpe31.org)

Blog : <http://ambition-ecole-31.over-blog.com>

Horaires d'ouverture : lundi : 14h - 18h,

mardi et jeudi : 9h - 13h et 14h - 18h30, mercredi et vendredi : 9h - 16h



### La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.  
(6 numéros par an).  
> 3,35 € pour les adhérents  
> 6 € pour les non adhérents



### La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).  
> 12,96 € par an.

© PICTURE FACTORY - FOTOLIA

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT ..... PRÉNOM .....

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TEL. .... E-MAIL .....

TEL. PORTABLE .....

LES ENFANTS

1 NOM ..... PRÉNOM .....

NÉ (E) LE .....

ÉTABLISSEMENT .....

CLASSE .....

2 NOM ..... PRÉNOM .....

NÉ (E) LE .....

ÉTABLISSEMENT .....

CLASSE .....

3 NOM ..... PRÉNOM .....

NÉ (E) LE .....

ÉTABLISSEMENT .....

CLASSE .....

4 NOM ..... PRÉNOM .....

NÉ (E) LE .....

ÉTABLISSEMENT .....

CLASSE .....

### ► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

Adhésion annuelle

Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an(e)

Adhésion de soutien ..... 30,00 €

ou

Adhésion de base ..... 18,00 €

J'ai déjà adhéré auprès du conseil local de (préciser) .....

Abonnement à la lettre La Famille et l'École (facultatif) ..... 12,96 €

TOTAL À RÉGLER

€

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN  
À RENVoyer  
À LA FCPE LOCALE  
(ou à défaut à la FCPE  
départementale).  
ACCOMPAGNÉ DE  
VOTRE RÈGLEMENT

### ► VOUS SOUHAITEZ

Recevoir la newsletter de la FCPE. E-mail :

Un reçu don aux œuvres. Déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :  
Nom de l'établissement : .....

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).  
Nom de l'établissement : .....

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : .....

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.  
(2) Déclaire 3,35 € - si adhésion seule.